

CHAPITRE 7



LE SYSTEME POLITIQUE DE LA FRANCE ACTUELLE

Introduction

En 1958, la nouvelle constitution fut adoptée par plébiscite ou référendum, donnant naissance à la Cinquième République et, avec elle, aux institutions qui sont toujours en vigueur. Dans ce chapitre, nous allons étudier les différentes institutions tenues d'assurer le bon fonctionnement de l'Etat français.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée nationale de la Quatrième République était très nombreuse, comprenant 600 députés. Le Général de Gaulle, père fondateur de la Cinquième République, voulait une Assemblée moins puissante et, en même temps, plus efficace. Dans ce but, la nouvelle Constitution réduisit le nombre des députés à 491 et, pour éviter des élections législatives trop fréquentes avec leurs campagnes électorales qui dérangent les affaires politiques, étendit la législature de 4 à 5 ans. Dès lors, les Français renouvellent leur Parlement tous les cinq ans seulement. Le mode de scrutin fut également modifié : on remplaça le scrutin proportionnel de liste par le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. C'est à dire qu'il n'y a plus un seul tour où les sièges sont distribués de façon proportionnelle selon le pourcentage des suffrages exprimés pour chaque parti ou chaque liste, mais les candidats se présentent, en principe, à titre individuel. Si l'un des candidats réunit plus de 50 % des suffrages dès le premier tour, il est élu immédiatement. Sinon il y a un deuxième tour deux semaines plus tard, où est élu celui des candidats qui réunit le plus de suffrages. Actuellement, il y a deux sessions ordinaires strictement limitées : 80 jours après le 2 octobre (session essentiellement réservée au budget) et 90 jours après le 2 avril. Le siège de l'Assemblée nationale se trouve au Palais Bourbon, immeuble célèbre au portail à grands piliers, en face de la Place de la Concorde, de l'autre côté de la Seine.

Le Sénat

A la différence de l'Assemblée nationale, qui représente directement le corps électoral, le Sénat ne le représente que de manière indirecte. Il est conçu comme la représentation des collectivités territoriales (régions, départements et communes). Le Sénat actuel comprend 422 membres, appelés les sénateurs. Leur mandat dure neuf ans. Un tiers des sénateurs est renouvelé tous les trois ans. Le Sénat a surtout la tâche de discuter les lois déjà votées par l'Assemblée nationale et de les confirmer ou repousser. Si le Sénat repousse une loi, l'Assemblée nationale peut la voter une seconde fois et la mettre ainsi en vigueur. Mais une telle confrontation entre Assemblée nationale et Sénat est très rare. La plupart des sénateurs sont des notables, par ex. des maires, c'est-à-dire des gens plus ou moins âgés. Le Sénat a donc, en général, une tendance décidément conservatrice, ce qui fait que les gouvernements de gauche ont traditionnellement plus de difficultés avec le Sénat que ceux de droite. C'est la raison pourquoi la Gauche n'aime pas beaucoup le Sénat, revendiquant souvent son abolition. Le siège du Sénat est le Palais du Luxembourg. Le Président du Sénat est le deuxième personnage de l'État. Il assure l'intérim au cas où le Président de la République est durablement empêché d'exercer ses fonctions.

Le Président de la République

La Constitution de la Cinquième République donna une position beaucoup plus forte au Président, position encore une fois renforcée par le nouveau mode d'élection introduit en 1962, à savoir l'élection directe au suffrage universel. L'élection présidentielle se déroule selon un mode analogue aux élections législatives. Il y a donc un deuxième tour si aucun des candidats n'obtient la majorité des suffrages dès le premier tour, ce qui ne s'est jamais encore produit, pas même lors de l'élection du Général de Gaulle. Quatre décennies durant, le mandat du Président de la République était de sept ans, appelés le septennat. La durée de ce mandat, en plus renouvelable, fut souvent ressentie comme très longue. Par conséquent, à la suite de longs pourparlers, il fut décidé de raccourcir le mandat présidentiel à cinq ans. Ainsi, lors des prochaines élections en 2007, le nouveau Président de la République ne sera élu que pour un « quinquennat », soit cinq ans. Le Président de la République est considéré comme la personnalité la plus importante de l'Etat français. Toutefois, dans la pratique, il assure le bon fonctionnement de l'Etat en collaboration avec le Premier ministre. Les compétences et prérogatives de chacun d'eux se trouvent bien définies par la Constitution. Ainsi, le Président nomme le Premier Ministre qui, lui, forme le gouvernement. Le Président préside au Conseil des ministres, tandis que le Premier Ministre en établit l'ordre du jour. De plus, le Président applique (ou refuse) sa signature aux lois nouvelles et aux nominations des hauts fonctionnaires. Il est le chef de la défense nationale et de la politique extérieure. Il est, en outre, habilité à dissoudre l'Assemblée nationale, après avoir consulté le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée et le Président du Sénat. Le siège du Président est le palais de l'Elysée, construit en 1753 pour Mme de Pompadour, la célèbre maîtresse de Louis XV.

Le Premier Ministre

Suite aux élections législatives, le Premier Ministre est nommé par le Président de la République. Il peut recruter les ministres de son choix et les proposer au Président. Après leur nomination par le Président, les membres du gouvernement doivent présenter leur programme à l'Assemblée nationale et trouver la majorité dans un vote de confiance. Le Président est donc tenu de choisir un Premier Ministre capable de trouver cette majorité, étant le chef ou l'un des chefs de file du groupe majoritaire. Une fois établi à son poste, le Premier Ministre a une position assez forte face à l'Assemblée. Pour le faire tomber, ses adversaires doivent être capables de réunir une majorité absolue contre lui. Dans ce cas, l'un des députés dépose une motion de censure, espérant qu'elle aura le nombre requis de suffrages. La tâche du Premier Ministre est la direction générale du gouvernement. Il stimule et coordonne le travail des ministres, et prépare l'ordre du jour du Conseil des ministres. Mais avant tout, il détient le pouvoir réglementaire, ce qui signifie qu'il peut régler un nombre d'affaires courantes par décret. Le poste du Premier Ministre est souvent considéré comme tremplin pour le poste encore plus prestigieux du Président de la République. Mais dans l'histoire de la Cinquième République, aucun Premier ministre en exercice n'a encore réussi à se faire élire Président. Les ex-PM Georges Pompidou et Jacques Chirac devenus Présidents (1969 et 1995) n'étaient plus à Matignon, siège du Premier ministre, lors de leur élection.

Le Gouvernement

La Constitution ne dit rien sur la composition du gouvernement. Le nombre des ministres et le découpage des compétences des ministères est donc l'enjeu des négociations du Premier Ministre nouvellement nommé qui traite avec le Président, les chefs de file de la majorité parlementaire et d'autres groupes de pression. Il y a néanmoins quelques ministères considérés comme classiques. Ainsi, le Ministère de la justice dont le titulaire est souvent appelé le garde des sceaux, le ministère des Affaires étrangères qui réside au Quai d'Orsay, le ministère de l'Économie et des Finances situé à Bercy, le ministère de la Défense ou bien le Ministère de l'Éducation nationale. La Constitution interdit aux ministres de cumuler avec leur poste un mandat parlementaire. Par conséquent, chaque député ou sénateur doit avoir un suppléant, qu'il désigne dès avant les élections. Si un député ou sénateur devient ministre, il doit démissionner de son mandat et céder son siège à son suppléant. D'autres cumulations de mandats et de fonctions politiques sont, au contraire, très courantes car la cumulation fait partie intégrante des mœurs politiques en France. Ainsi, presque tous les députés et sénateurs sont en même temps maire de quelque ville. Le cumulard le plus spectaculaire fut Jacques Chirac qui, deux ans durant, cumulait les charges de Premier Ministre, de maire de Paris et de député européen.

Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres, composé de l'ensemble des ministres en fonction et réuni chaque mercredi, constitue le seul organe de décision collectif du gouvernement. La Constitution stipule que certaines décisions peuvent être prises uniquement en Conseil des ministres. Mais la tâche principale du Conseil est de discuter les affaires courantes et de délibérer des projets de loi qui seront proposés par le ministre compétent à l'Assemblée nationale. Le Conseil des ministres est convoqué et présidé, non pas par le Premier Ministre, mais par le Président de l'État, et logiquement, il se réunit à l'Élysée. Toujours est-il que c'est le Premier Ministre qui établit l'ordre du jour du Conseil. Il peut donc empêcher ou refuser la discussion sur des propositions venant du Président.

Le Conseil constitutionnel

La Constitution de la Cinquième République se caractérise, dans son ensemble, par une certaine méfiance envers l'Assemblée nationale. C'est la raison pour laquelle on a introduit, d'une part, le Sénat, donc une seconde Chambre relativement puissante, et d'autre part, une véritable instance d'arbitrage : le Conseil constitutionnel. Il connaît deux catégories de membres : d'une part, les membres de droit (tous les anciens Présidents de la République) et d'autre part, les membres nommés. Ces derniers sont au nombre de 9, et leur mandat s'étend sur neuf ans. Ils sont inamovibles et non renouvelables. Tous les trois ans, trois membres quittent le Conseil et trois nouveaux sont nommés : le premier par le Président de la République, le second par le président de l'Assemblée Nationale, le troisième par le président du Sénat. Le président du Conseil constitutionnel, pour sa part, est désigné par le Président de la République. Ce procédé de désignation est souvent contesté par l'opposition comme étant trop partiel. Pourtant, depuis son introduction, le Conseil constitutionnel a toujours fait preuve d'une indépendance satisfaisante.

Ses membres sont, le plus souvent, des personnalités qui approchent de la fin de leur carrière et qui n'ont plus d'ambitions démesurées. De plus, le fait qu'ils ne sont pas renouvelables et qu'ils touchent une indemnité très généreuse, les met à l'abri des pressions directes. Evidemment, la fonction principale du Conseil constitutionnel est le contrôle de la constitutionnalité des lois. Il assure toutefois quelques fonctions accessoires : il exerce le contrôle en dernière instance des élections législatives et présidentielles, il enregistre et contrôle les 500 signatures nécessaires pour tout candidat à l'élection présidentielle. (Source : *La France de A à Z*, éd. Ministère des affaires étrangères, Paris, 2004, version électronique abrégée disponible sur le site http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/decouvrir-france_4177/france-a-z_2259/index.html)

LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES FRANÇAIS

L'UMP (Union pour un Mouvement Populaire)

Créé en 2002 pour soutenir la candidature de Jacques Chirac au second tour des élections présidentielles, c'est le parti successeur de l'UDF, fondé en 1976 par Chirac lui-même. A présent, c'est le premier parti parlementaire de France, occupant 354 sièges à l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Il poursuit les idées gaullistes qui préconisent un homme fort à la tête d'un Etat musclé dont le pouvoir est basé, non pas sur l'action d'une élite mais sur un large consensus populaire. Sur le plan sociologique, l'électorat de l'UMP est plutôt hétérogène, comprenant des ouvriers spécialisés, des artisans ou des agriculteurs, des cadres et des chefs d'entreprise, des catholiques pratiquants et des laïcs.

L'UDF (Union pour la Démocratie Française)

Fondée en 1978 sous l'impulsion de Valérie Giscard d'Estaing, c'est en effet une confédération de trois partis qui conservent chacun une large autonomie. Ces trois partis sont : le Parti républicain (PR, rebaptisé en Démocratie libérale), le Centre des démocrates sociaux (CDS) et le Parti radical parmi lesquelles la composante la plus importante est le PR, avec un potentiel électoral de 12 à 15 % . Il représente la droite classique, libérale et modérée.

Le PS (Parti socialiste)

Né de la fusion de plusieurs composantes préexistantes en 1971, c'est une formation plutôt jeune. Son ascension fut immédiate et spectaculaire, grâce à l'activité dans son sein de François Mitterand. Il prône les idées d'un socialisme démocratique, sans toutefois vouloir abolir le capitalisme, se limitant seulement d'en empêcher les excès (en protégeant les ouvriers et les autres catégories défavorisées contre l'exploitation de la part des propriétaires du capital). L'électorat (env. 35 %) de ce parti modéré de gauche se recrute surtout parmi les ouvriers spécialisés, les employés petits et moyens, les petits et moyens fonctionnaires.

Le PCF (Parti communiste français)

Né en 1920, peu après la révolution d'octobre en Russie, ce parti fut pendant longtemps le second des grands partis communistes de l'Occident (derrière le PC italien). Suite à la création du PS et l'écroulement de l'idéologie du « socialisme marxiste » en Europe de l'Est, le PCF a considérablement perdu de son prestige et importance. Son potentiel électoral oscille aujourd'hui autour de 5 %.

Le FN (Front national)

Fondé en 1972, ce parti d'extrême droite est avant tout celui d'un seul homme, son fondateur, Jean-Marie Le Pen. Ce dernier a le talent indéniable (et pour beaucoup : redoutable) de flairer ce dont les Français ont peur et de traduire ces angoisses dans des formules simples et convaincantes. Il exploite avant tout la xénophobie qui se manifeste en France vis-à-vis des immigrés basanés et noirs vivant sur le territoire français. Il prône en outre l'antisémitisme et la ségrégation totale des malades de SIDA dans des « sidatoires ». Sa drôlerie, sa liberté d'expression face aux tabous ont valu à son parti un score appréciable aux dernières élections (environ 5 %).

Glossaire

Constitution (f) – textes fondamentaux qui déterminent le gouvernement d'un pays

référendum (m), **plébiscite** (m) – vote de l'ensemble des citoyens pour approuver ou rejeter une mesure proposée par le pouvoir exécutif

député(e) (m/f) – personne élue pour faire partie de la chambre législative de la nation

élections législatives (f, pl) – procédure de vote par laquelle les électeurs désignent les députés de l'Assemblée nationale

législature (f) – période durant laquelle une assemblée législative exerce ses pouvoirs

scrutin (m) – vote au moyen de bulletins déposés dans une urne qui seront ensuite comptabilisés

session (f) **parlementaire** – période de l'année pendant laquelle siège l'Assemblée nationale

corps (m) **électoral** – l'ensemble des électeurs

abolition (f) – suppression

assurer l'intérim (m) – remplacer qqn provisoirement

élection (f) **directe au suffrage** (m) **universel** – mode de vote ouvert à tous électeurs, indépendamment de leurs conditions de fortune, de capacité, d'hérédité, où ils désignent les élus sans intermédiaire

septennat (m) – durée de sept ans (d'un mandat)

mandat (m) – fonction confiée par les électeurs à des représentants qu'ils élisent ; la durée pour laquelle cette fonction est confiée

pourparlers (m, pl) – négociations

quinquennat (m) – durée de cinq ans (d'un mandat)

prérogative (f) – avantage dû à une fonction, à un état

haut fonctionnaire (m) – personne qui remplit une fonction importante dans l'Administration publique

être habilité(e) à – être légalement autorisé(e)

dissoudre – décomposer un organisme (le Parlement)

vote (m) **de confiance** – vote par lequel l'Assemblée nationale approuve la composition du nouveau gouvernement

chef (m) **de file** – personne qui est à la tête d'un groupe

groupe (m) **majoritaire** – le groupe le plus nombreux au sein de l'Assemblée nationale

majorité (f) **absolue** – total des voix supérieur à la moitié des suffrages exprimés

motion (f) **de censure** – proposition par laquelle l'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du gouvernement

décret (m) – acte administratif à portée générale ou individuelle émanant du pouvoir exécutif

groupe (m) de pression – groupement qui, par une action concertée, cherche à exercer une pression sur l’Etat, l’opinion publique, etc. pour défendre les intérêts de ses membres
titulaire (m/f) – personne ayant une fonction, une charge pour laquelle elle a été personnellement nommée, en vertu d’un titre
suppléant (m) – remplaçant
stipuler – poser qch comme condition (dans un acte juridique ou administratif)
délibérer de qch – tenir conseil ; décider par un débat
instance (f) d’arbitrage (m) – organe de surveillance tenu de veiller sur la légalité du travail des institutions qui lui sont subordonnées
membre (m) de droit – qualité de membre garantie par la loi
inamovible – personne qu’on ne peut pas destituer, suspendre ou déplacer
constitutionnalité (f) – caractère de ce qui est conforme à la Constitution
potentiel (m) électoral – l’ensemble des supporteurs d’un parti, susceptible de voter en faveur de celui-ci lors des élections
préconiser – recommander avec insistance
électorat (m) – l’ensemble des électeurs
laïc, laïque – non croyant(e)
prôner – louer sans réserve et avec insistance
osciller – varier ; hésiter
xénophobie (f) – hostilité à ce qui est étranger
ségrégation (f) – séparation imposée de personnes, de groupes sociaux ou de collectivités, suivant la condition sociale, le niveau d’instruction, la race, le sexe, l’âge, etc.

TESTEZ-VOUS !

De quelle tendance politique êtes-vous ?

Grâce à ce test, vous allez pouvoir déterminer si vous vous situez à gauche ou à droite, et quel est le parti dont les points de vue relatifs à certaines questions très importantes de notre vie vous semblent être les plus proches. Pour cela, mettez-vous dans la peau d’un électeur français et positionnez-vous sur les douze thèmes ci-dessous, en choisissant, parmi les propositions données, celle qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Attention : à chaque sujet, vous ne pouvez choisir qu’une seule proposition !
 (source : www.politest.fr)

LES IMPOTS (1/12)

A	Il faut baisser les impôts pour tous quand l’Etat en a les moyens, et les augmenter pour tous quand c’est nécessaire.
B	Il faut une baisse générale des impôts pour permettre aux entreprises et aux particuliers d’investir plus d’argent dans l’économie, afin de créer davantage d’emplois.
C	Il faut baisser les impôts qui pèsent sur les personnes les moins riches, et les augmenter sur les personnes ou les entreprises les plus riches pour faire jouer la solidarité, et donner à l’Etat les moyens de financer les services publics.

LA MONDIALISATION (2/12)

A	La mondialisation doit être encadrée : il faut que les institutions internationales (voire les Etats) imposent des règles pour mieux protéger les droits des salariés, l'environnement et les secteurs sensibles des économies de chaque pays (comme par exemple l'agriculture ou la culture).
B	Il faut supprimer toutes les barrières douanières, en même temps que les subventions ou les réglementations nationales qui faussent la concurrence, pour que la concurrence entre les entreprises du monde entier puisse se faire sans entrave, et dans tous les domaines : c'est de cette façon qu'on obtiendra le plus d'efficacité économique, pour l'intérêt de tous.
C	La mondialisation peut être une chance : elle permet aux entreprises de trouver de nouveaux marchés, et les emplois perdus à cause des délocalisations sont en général compensés par ceux qui sont créés, qui sont des emplois plus qualifiés, et qui font progresser le niveau de vie ; mais il faut aussi que les gouvernements aident leurs populations lorsqu'elles ne trouvent pas leur place dans la mondialisation.
D	La mondialisation de l'économie aggrave l'exploitation et la pollution des pays pauvres, et provoque des délocalisations qui détruisent des emplois dans les pays riches : il faut que des institutions internationales réellement démocratiques protègent les droits des populations (et non plus ceux des multinationales) et il faut taxer les profits de la mondialisation pour aider les pays pauvres à se développer.
E	La mondialisation est une chance, car l'ouverture des frontières donne accès à des marchés nouveaux, ce qui permet aux entreprises de créer des emplois : il faut donc faire tomber les « barrières » qui empêchent les produits et les services de circuler librement ; mais pour que les entreprises nationales en profitent, il faut les libérer le plus possible des contraintes réglementaires qui les désavantagent par rapport à leurs concurrents étrangers.

LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION (3/12)

A	Plutôt que de trop assister les gens (ou de les inciter à profiter du système), il faut les responsabiliser afin qu'ils comptent plus sur eux-mêmes et moins sur l'Etat pour s'en sortir.
B	L'Etat doit venir en aide aux plus démunis, mais il ne faut pas tout attendre de l'Etat.
C	L'Etat doit faire en sorte que chacun reçoive de quoi vivre décemment

LES SERVICES PUBLICS ET LA PLACE DE L'ETAT (4/12)

A	L'Etat doit concentrer ses efforts sur ses principales missions de service public, et partager ses autres missions avec le privé (pour la sécurité sociale, la poste, les universités...) afin de faire baisser ses coûts de fonctionnement et de gagner en efficacité.
B	Il faut augmenter le nombre d'emplois publics, et consacrer beaucoup plus d'argent aux services publics afin que chaque usager, quels que soient ses moyens, ait accès à des services publics de qualité (pour la santé, l'éducation, la culture, l'eau, l'énergie, les communications, les transports collectifs...) ; les services publics ont une mission sociale, ils ne doivent pas chercher à être rentables.
C	Tous les services publics ont une mission sociale – ne laisser personne à l'écart – que des entreprises privées ne pourraient pas assumer ; ils doivent disposer des moyens suffisants

	pour servir la collectivité, mais l'Etat doit aussi chercher à les rendre plus efficaces.
D	Pour assurer leur mission sans représenter une trop lourde charge pour l'Etat, les services publics doivent devenir à la fois plus efficaces et moins coûteux ; quelques-uns (comme par exemple le téléphone) peuvent être mis en concurrence avec des entreprises privées, et même être en partie privatisés (du moment que l'Etat en garde le contrôle), ce qui les incitera à s'améliorer.
E	L'Etat doit se recentrer sur ses trois véritables missions que sont la police, la justice et la défense nationale ; tout le reste peut être confié au privé, dont les méthodes de gestion sont bien plus efficaces.

LES ENTREPRISES (5/12)

A	Il faut des lois qui favorisent davantage les salariés (tant que ça n'empêche pas les entreprises de fonctionner) ; et il faut des salariés dans les conseils d'administration pour qu'ils aient leur mot à dire dans les décisions importantes qui concernent leur entreprise.
B	L'Etat doit redonner aux entreprises toute leur liberté, en supprimant progressivement tous les prélèvements et toutes les réglementations qui leur sont imposés et qui les handicapent dans leur développement.
C	Il faut laisser patrons et syndicats négocier les modes de fonctionnement les mieux adaptés à chaque type d'entreprise.
D	Il faut que les profits des entreprises aillent en priorité aux salariés, et non plus aux actionnaires ; et il faut qu'une loi interdise les licenciements collectifs aux entreprises qui font des bénéfices, sous peine que ces entreprises soient réquisitionnées par l'Etat au profit de leurs salariés.
E	Il faut que les entreprises supportent moins de charges sociales et moins de réglementations, pour qu'elles hésitent moins à embaucher et puissent être plus compétitives.

LA RELIGION (6/12)

A	Qu'on soit pratiquant ou non, on ne doit pas négliger les valeurs morales portées par la religion.
B	« Il est interdit d'interdire ! » On doit accepter tout type de pratiques religieuses, même lorsqu'elles paraissent choquantes aux yeux de certains.
C	Il faut combattre la morale religieuse, car elle empêche les gens de vivre et de penser librement.
D	Chacun doit pouvoir pratiquer une religion s'il le souhaite, mais il faut se méfier de la morale religieuse en général : elle fait parfois plus de mal que de bien.
E	Le message de la religion est primordial, car il nous aide à distinguer le bien du mal dans notre vie.

L'HOMOSEXUALITE (7/12)

A	Les homosexuels doivent avoir le droit de vivre normalement, en affichant leur homosexualité s'ils le souhaitent.
---	---

B	L'homosexualité est contre nature ; il faut s'élever contre tout ce qui pourrait l'encourager.
C	Les homosexuels doivent pouvoir vivre le plus normalement possible.
D	Les homosexuels doivent pouvoir se marier, et adopter des enfants.
E	L'homosexualité en elle-même n'est pas gênante ; elle est gênante quand elle est affichée.

LE DROIT A L'AVORTEMENT (8/12)

A	S'il faut garantir le droit à l'avortement, il faut aussi sensibiliser les femmes au fait qu'un avortement n'est pas un acte anodin.
B	Les femmes doivent pouvoir avorter, mais dans des cas bien précis uniquement, tels que certaines maladies graves, ou lors de grossesses consécutives à un viol.
C	Il faut défendre le droit des femmes à avorter librement et gratuitement.
D	Il faut revenir sur le droit à l'avortement : avorter est toujours un crime.

LES DROGUES (9/12)

A	Légaliser les drogues douces serait une grave erreur : il faut plutôt lutter contre l'usage de toutes les drogues.
B	Il faut légaliser les drogues douces, et dépénaliser l'usage des drogues dures.
C	L'usage modéré des drogues douces, pour un adulte, n'est pas plus dangereux que celui de l'alcool.
D	La légalisation des drogues douces pose problème : comment procéder ? en mesure-t-on vraiment les conséquences ?...

LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE (10/12)

A	Chacun est responsable de ses actes : on peut toujours décider de ne pas tomber dans la délinquance ; aussi, pour dissuader les délinquants de passer à l'acte, il faut que les sanctions encourues soient vraiment dissuasives.
B	C'est souvent dans des contextes difficiles que se développe la délinquance (chômage, ghettos, problèmes familiaux, difficultés d'intégration...), mais le contexte n'explique pas tout ; c'est un juste équilibre entre prévention et sanctions dissuasives qu'il faut trouver pour lutter efficacement contre la délinquance.
C	La délinquance est d'abord le fruit de contextes difficiles (chômage, ghettos, problèmes familiaux, difficultés d'intégration...) ; pour obtenir des résultats durables en matière de lutte contre la délinquance, c'est donc à ces contextes qu'il faut, en priorité, s'attaquer.

DROIT DE VOTE ET NATIONALITE (11/12)

A	Tous les étrangers, d'où qu'ils viennent, qui sont installés depuis longtemps en France, doivent pouvoir voter au moins aux élections locales ; et il faut leur faciliter l'acquisition de la nationalité française.
B	Seuls les Français doivent avoir le droit de vote ; et, sauf exception, on ne peut pas être

	Français sans avoir des parents français.
C	Seuls les Français doivent avoir le droit de vote ; et tous les gens qui sont nés et qui vivent en France, quelle que soit leur origine, doivent avoir la nationalité française.
D	Tous les étrangers résidant en France doivent avoir le droit de vote, quelle que soit leur nationalité.
E	Seuls les Français doivent avoir le droit de vote ; et ne doivent pouvoir devenir Français que les immigrés qui montrent leur attachement à la France, en faisant des efforts pour s'intégrer, et en faisant une démarche volontaire pour obtenir la nationalité (et, pour cette raison, la nationalité ne devrait pas être accordée automatiquement aux enfants nés en France de parents étrangers).

L'IMMIGRATION (12/12)

A	L'intégration fonctionne quand les immigrés sentent qu'ils ont non seulement des droits, mais aussi des devoirs ; et il est important de lutter contre l'immigration clandestine.
B	Les problèmes liés à l'immigration ne proviennent pas des immigrés, mais du contexte (économique, social, historique...) dans lequel l'immigration se produit, et la première urgence est de faire respecter les droits des immigrés, qu'ils soient en situation régulière ou non.
C	L'intégration est réussie quand les immigrés sentent qu'ils ont les mêmes devoirs mais aussi les mêmes droits que les autres citoyens du pays : il faut donc tout mettre en œuvre pour faire cesser les discriminations dont ils peuvent être victimes.
D	C'est quand les immigrés adoptent les valeurs du pays d'accueil que l'intégration est réussie.
E	Certains immigrés resteront toujours des étrangers : leur place serait plutôt dans leur pays, pour notre bien et pour le leur.

... Et maintenant, c'est le moment de vérité ! Comparez vos réponses à celles données par les principaux partis français pour découvrir celui dont l'idéologie semble être le plus rapprochée à vos valeurs.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
UDF	A	C	B	C	C	D	C	A	A	B	E	D
UMP	B	A	A	D	E	A	E	B	A	A	E	A
PS	C	A	B	C	A	C	A	C	C	C	A	C
PCF	C	D	C	B	A	C	A	C	C	C	A	B
FN	B	A	A	A	E	A	B	D	A	A	B	E
LES VERTS	C	A	B	C	A	C	D	C	C	C	A	C
<i>Vos réponses</i>												

(Source : www.politest.fr)

ACTIVITES

1. Exprimez votre opinion en répondant aux questions suivantes.

- a) *Pour vous, quel est le facteur le plus important pour se sentir proche d'un parti ou d'une personnalité politique ?*
- b) *Les problèmes évoqués dans le test sont-ils, à votre avis, également d'actualité en Hongrie ? Quels sont les soucis qu'on partage avec les Français, et ceux qui leur sont particuliers ?*
- c) *Pouvez-vous proposer d'autres points prioritaires non mentionnés dans la liste précédente ? Justifiez votre réponse.*
- d) *Après avoir pris connaissance des convictions respectives des différents partis français, trouvez leurs « âmes sœurs » sur la palette politique hongroise. Présentez les points communs sur lesquels vous avez fondé « le mariage ».*

2. Complétez le texte par les mots proposés.

rapport – état – étonnement – marionnette – forces – inversé – se partagent – revenus – en confrontant – gouverner – appartiennent – anticipées – apparaissait – incontestés – nouveauté – majorité – monarchie – législatives – en l'occurrence – intervient.

La cohabitation

Elle était sans doute la grande _____ politique de la période récente. La cohabitation _____ quand le Président de la République et le gouvernement issu de la _____ parlementaire _____ chacun à l'un des camps qui _____ la vie politique en France. Pendant les premières 28 années de la Cinquième République, le Président de la République _____ aux Français comme un _____ élu, qui usait de son Premier Ministre comme d'une _____. Mais cet _____ de choses découlait surtout du fait que les Présidents étaient en même temps chefs _____ de la majorité à l'Assemblée nationale. Les élections _____ de 1986 ont pour la première fois _____ ce _____ de forces _____ un Président de gauche, François Mitterrand, à une majorité parlementaire de droite. Et l'on constatait à l' _____ général, qu'un Premier Ministre, _____ le jeune Jacques Chirac, pouvait très bien _____ contre le Président. Après les élections _____ de 1988, l'ancien rapport de _____ a été rétabli. Mais en 1996 les Français sont encore _____ à la cohabitation d'un Président de droite (J. Chirac) avec un Premier ministre de gauche (L. Jospin).

3. Les divers actes administratifs constituent une manifestation de volonté émanant d'une autorité administrative qui crée des droits ou impose des obligations à leurs destinataires, les administrés. A l'aide du dictionnaire, cherchez à relier les noms des différents actes administratifs à leur définition.

Arrêté – ordonnance – décret – circulaire

- a) *C'est une instruction donnée par les ministres aux fonctionnaires placés sous leur autorité pour expliciter la politique à mettre en œuvre. C'est un acte inopposable aux administrés.*
- b) *C'est un acte émanant d'une autorité administrative autre que le Président de la République ou le Premier ministre. Il peut être issu d'un ministre, d'un préfet, d'un maire, d'un président de Conseil général ou régional, etc.*
- c) *C'est un acte réglementaire pris par le Président de la République ou le Premier ministre dans l'exercice de leurs fonctions respectives.*
- d) *C'est un acte pris en Conseil de ministres et signé par le Président de la République dans un domaine relevant normalement de la loi.*

4. Vrai ou faux ?

- 1) *Le Conseil constitutionnel exerce, entre autres, le contrôle en dernière instance des élections législatives et présidentielles.*
- 2) *Le siège du Sénat se trouve au Palais du Luxembourg.*
- 3) *Le Conseil des ministres, réuni chaque semaine, est présidé par le Premier ministre.*
- 4) *La Constitution ne dit rien sur la durée obligatoire des sessions parlementaires, elles varient chaque fois en fonction de la complexité des points à discuter.*
- 5) *L'une des nouveautés de la Constitution de la Cinquième République fut l'augmentation du nombre des sièges à l'Assemblée générale.*
- 6) *Le garde des sceaux définit les politiques économiques et financières de la République.*
- 7) *Le Premier ministre détient le pouvoir réglementaire.*
- 8) *Le gouvernement est formé par le Président de la République.*
- 9) *L'élection du Président de la République a lieu dans le cadre d'un suffrage universel direct à deux tours.*
- 10) *Le mandat d'un député parlementaire dure cinq ans.*

VRAI	FAUX

- 11) *Les prochaines élections présidentielles auront lieu en 2007.*
- 12) *Le Conseil constitutionnel compte 12 membres nommés dont le mandat n'est pas renouvelable.*
- 13) *Lors des élections législatives de la Cinquième République, si l'un des candidats réunit plus de 50 % des suffrages dès le premier tour, il est élu immédiatement.*
- 14) *Le Président de la République est le chef de la défense nationale et de la politique extérieure.*
- 15) *Le Sénat est élu de manière indirecte et il constitue la représentation des collectivités territoriales.*
- 16) *Le Président de la République a le droit de déposer une motion de censure contre le gouvernement.*

5. Donnez les définitions des termes suivants.

a) coalition

b) République

c) cumulation des mandats

d) Parlement

e) ordre du jour

f) administration

g) démission

h) loi

6. Faites des recherches (si besoin) et associez les faits ci-dessous aux Présidents de la République concernés.



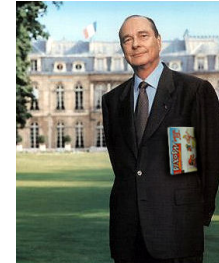
Charles de Gaulle
1959-1969



Georges Pompidou
1969-1974



François Mitterrand
1981-1995



Jacques Chirac
1995-2007

- a) Pendant l'occupation, il travaille à Marseille comme professeur de lycée, sans prendre part à la résistance.
- b) En vue de renforcer l'autorité présidentielle, il fait voter par référendum une réforme constitutionnelle promulguant l'élection du Président au suffrage universel.
- c) Pendant sa présidence, la France connaît pour la première fois la cohabitation.
- d) En 1965, il se porte candidat de la gauche, mais perd avec 44,8 % des suffrages exprimés au second tour.
- e) En 1981, il commence son premier mandat présidentiel.
- f) De Londres, il lance son fameux appel du 18 juin.
- g) En 1988, il est battu pour la deuxième fois aux élections présidentielles.
- h) Atteint d'une maladie incurable, il décède en 1974 pendant son mandat.
- i) Suite à l'échec du référendum sur la régionalisation de la France, il démissionne et se retire de la vie politique à Colombey-les-Deux-Eglises.
- j) En 1977, il est élu maire de Paris ; il le restera pendant 18 années.
- k) Il est élu premier président de la Cinquième République.
- l) En 1956, il épouse Bernadette Chodron de Courcel ; ils auront deux enfants : Laurence et Claude.
- m) En 1959, il entre au Sénat et devient maire de Château-Chinon.
- n) Il s'occupe du règlement de la guerre d'Algérie et de la reconnaissance de l'indépendance de ce pays.
- o) A la libération, il travaille au cabinet de de Gaulle, chargé des questions de l'information et de l'éducation.
- p) En 1950, il milite pour la paix dans un mouvement proche du Parti communiste français.
- q) A sa présidence s'attache une série de grandes réformes : l'abolition de la peine de mort, le programme de nationalisation, la création de l'impôt sur les grandes fortunes, la retraite à 60 ans, l'introduction du RMI...
- r) Il crée, en 1947, le Rassemblement du Peuple Français.
- s) En 2002, il est réélu président de la République. Au deuxième tour, près de 82 % des Français ont voté pour lui, contre 18 à son rival du Front national, Jean-Marie Le Pen.
- t) Il doit faire face en tant que Premier ministre à la crise de 1968.
- u) En sa qualité de ministre des finances, il prépare les négociations qui mettront fin à la guerre d'Algérie.

- v) A la mort de Pompidou, il est Ministre de l'intérieur.
- w) Roosevelt le considère comme chef de la lutte armée française.
- x) Il fait retirer la France de l'Alliance atlantique.
- y) En 1962, il devient Premier ministre.
- z) En 1945, il adhère à l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance.

8. Parmi les termes administratifs proposés, choisissez la définition pertinente à chacun des verbes suivants.

- | | |
|--|---|
| <p>a) Parapher</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecrire un paragraphe - Mettre ses initiales sur un document - Exposer les circonstances en détail | <p>b) Octroyer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribuer, accorder - Négliger de mentionner ou de faire - Nier |
| <p>c) Pérenniser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attendre que la validité d'un acte vienne à l'expiration - Authentifier un document - Rendre durable, éternel | <p>d) Édicter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire paraître - Prescrire par une loi, un règlement - Marquer d'une mention |
| <p>e) Entériner</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tirer argument de - Rendre définitif un acte en l'approuvant juridiquement - Rejeter un projet de loi | <p>f) Corroborer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démentir, infirmer - Mettre en parallèle - Donner appui, ajouter de la force |
| <p>g) Promulguer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre hors la loi - Rendre une loi exécutoire en l'attestant formellement et officiellement - Charger qqn d'une mission en transmettant son pouvoir | <p>h) Légiférer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des lois - Accompanyer d'un texte explicatif - Céder par disposition testamentaire |
| <p>i) Abroger</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la durée - Retirer la force obligatoire - Commencer, se mettre à faire | <p>j) Dispenser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercer son droit de propriété - Rendre matériellement conforme - Libérer qqn d'une obligation |

II. LES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE

La Marseillaise



L'histoire

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national Le 14 juillet 1795. Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle. La III^e République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la III^e République, Le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides. En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour « célébrer notre libération et nos martyrs ». Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

L'auteur

Né en 1760 à Lons-le-Saunier, Claude-Joseph Rouget de Lisle est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant. Auteur de quelques romances et opéras, il vit dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

La partition

En quelques semaines, l'« Hymne des Marseillais » est diffusé en Alsace, sous une forme manuscrite ou imprimée, puis il est repris par de nombreux éditeurs parisiens. Le caractère anonyme des premières éditions a pu faire douter que Rouget de Lisle, compositeur par ailleurs plutôt médiocre, en ait été réellement l'auteur. Il n'existe pas de version unique de la Marseillaise qui, dès le début, a été mise en musique sous diverses formes, avec ou sans chant. Ainsi, en 1879, la Marseillaise est déclarée hymne officiel sans que l'on précise la version, et un grand désordre musical pouvait se produire lorsque des formations différentes étaient réunies. La commission de 1887, composée de musiciens professionnels, a déterminé une version officielle après avoir remanié le texte mélodique et l'harmonie. Le Président Valéry Giscard d'Estaing a souhaité que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'oeuvre et en a fait ralentir le rythme. C'est aujourd'hui une adaptation de la version de 1887 qui est jouée dans les cérémonies officielles. (Source : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/decouvrir-france_4177/france-a-z_2259/symboles-republique-14-juillet_2615/index.html)

Les paroles

1^{er} couplet

*Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos fils et vos compagnes !*

Refrain

*Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !*

2

*Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !*

3

*Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !*

4

*Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !*

5

*Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Epargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !*

6

*Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !*

7

*Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre*

ACTIVITES

1. Lisez attentivement la Marseillaise et répondez aux questions suivantes.

- a) Quel est le ton du poème ?
- b) Observez la ponctuation appliquée par l'auteur : quel est le rôle des signes employés ?
- c) Relevez et expliquez les différents temps et modes verbaux de la Marseillaise. Quelle est leur fonction ?
- d) Cherchez tous les mots du poème qui se réfèrent à la guerre, qui invitent à la bataille. Classez-les en fonction s'ils sont appliqués dans un sens positif (concernant les patriotes) ou négatif (désignant l'ennemi).

2. Mettez-vous à la place d'un révolutionnaire et rédigez un discours à partir des propos de la Marseillaise. (« Mes chers compatriotes ! Le moment tant attendu est enfin arrivé !... » etc....)

3. Comparez la Marseillaise à l'hymne national hongrois, selon leur

- ton et style
- contexte de naissance
- structure
- idées et métaphores.

Y trouvez-vous beaucoup de points communs ? Faites un résumé de vos constats.

4. Expliquez les expressions suivantes.

- a) L'étendard sanglant est levé (1^{er} couplet)
- b) Qu'un sang impur abreuve nos sillons (refrain)
- c) C'est nous qu'on ose méditer de rendre à l'antique esclavage (couplet 2)
- d) Des cohortes étrangères feraient la loi dans nos foyers (couplet 3)
- e) Ces phalanges mercenaires terrasseraient nos fiers guerriers (couplet 3)
- f) Tremblez ! vos projets parricides vont enfin recevoir leurs prix (couplet 4)
- g) Français, en guerriers magnanimes, portez ou retenez vos coups (couplet 5).

5. Complétez le texte par les propositions données.

figure – pièces – sous – pavillon – bonnet – arbore – déployé – galériens – actrices – s'affronter – règne – surmonter – répandu – distinctif – affranchis – attaché – héritées – coiffait – bustes – reconnaître – symboles – représentait – derrière – cocarde – gaulois – prise – privilégié

Les autres _____ de la République

Le drapeau français

Aux premiers jours de la Révolution française, les trois couleurs – bleu, blanc, rouge – sont d’abord réunies sous la forme d’une _____. En juillet 1789, peu avant la _____ de la Bastille, une grande agitation _____ à Paris. Une milice se constitue ; elle porte un signe _____, une cocarde bicolore composée des antiques couleurs de Paris, le bleu et le rouge. Le 17 juillet, Louis XVI se rend à Paris pour _____ la nouvelle Garde Nationale. Il _____ la cocarde bleue et rouge à laquelle il semble que Lafayette, commandant de la Garde, ait ajouté le blanc royal. La loi du 27 pluviôse an II (15 février 1794) fait du drapeau tricolore le _____ national, en précisant, que le bleu devait être _____ à la hampe. Le XIX^e siècle voit _____ le blanc des royalistes légitimistes et les trois couleurs _____ de la Révolution. Le drapeau blanc est remis à l’honneur sous la Restauration mais Louis-Philippe reprend le drapeau tricolore et le fait _____ du coq _____. Les constitutions de 1946 et de 1958 ont définitivement consacré le drapeau tricolore en tant qu’emblème national de la République. Aujourd’hui, il est visible sur les bâtiments publics, est _____ lors des commémorations nationales et il est souvent placé _____ le Président de la République lorsque celui-ci s’exprime publiquement.

Marianne

Bien que la Constitution de 1958 ait _____ le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française. Les premières représentations d’une femme à _____ phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent _____ la Révolution française. L’origine de l’appellation de Marianne n’est pas connue avec certitude. Prénom très _____ au 13^{ème} siècle, Marie-Anne _____ le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République. Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves _____ en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type _____ aussi les marins et les _____ de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

Sous la III^{ème} République, les statues et surtout les _____ de Marianne se multiplient, en particulier dans les mairies. Aujourd’hui, Marianne a pu prendre le visage d’ _____ célèbres. Elle _____ également sur des objets de très large diffusion comme les _____ de monnaie ou les timbres-poste.

III. LA POLITIQUE DANS LES DIFFERENTS REGISTRES DE LANGUE

La politique dans les journaux

Coqueluche des sondages, Ségolène Royal joue avec les nerfs des présidentiables du PS

Ségolène Royal s'est dérobée. La présidente socialiste de la région Poitou-Charentes s'était bien inscrite pour participer, dimanche 29 janvier, au 11^e rassemblement des secrétaires de section du PS et à la table ronde consacrée à l'emploi des jeunes. Mais en début d'après-midi, sur la scène tendue de rouge de la Mutualité, à Paris, le dirigeant François Rebsamen annonce au micro qu'elle ne viendra pas. La neige en Poitou-Charentes, dit-on, une mauvaise angine... « *Une contrainte imprévue et indépendante de ma volonté* », fait-elle savoir.

Elle n'est pas la seule absente. Martine Aubry et un grand nombre d'élus manquent aussi à l'appel. Mais, le même jour, un nouveau sondage IFOP-*Le Journal du dimanche* (réalisé les 26 et 27 janvier auprès de 968 personnes, selon la méthode des quotas) donne encore une fois à Ségolène Royal une longueur d'avance sur tous ses concurrents pour l'investiture du PS en 2007, à commencer par Lionel Jospin. Dans ce duel avec l'ancien premier ministre, elle est meilleure candidate (57 % contre 37 %), la meilleure pour incarner les valeurs de gauche (51/43), la meilleure pour proposer des idées nouvelles (61/33) — y compris chez les sympathisants socialistes.

Sur le terrain des idées, la candidate socialiste reste pourtant obstinément muette, au grand dam des autres prétendants, bien obligés de constater sa popularité. « *La différence entre les sondages et les élections est la même qu'entre l'astrologie et l'astronomie* », s'est agacé dans la soirée Laurent Fabius au « Grand rendez-vous » Europe 1-TV5-*Le Parisien*. « *Pendant quatre ans, François Hollande a passé son temps à flinguer tout le monde, et c'est sa femme qui s'impose !* », ironise un proche de Dominique Strauss-Kahn. « *A ce stade, elle est devenue incontournable, constate pour sa part Malek Boutih. Celui qui fera sa candidature en contre sera dans son tort.* » Pour l'instant, les grandes fédérations observent. La première d'entre elles, le Pas-de-Calais, s'apprête cependant à recevoir Ségolène Royal. En février, elle sera invitée à l'anniversaire de Léon Fatous, 80 ans, ancien maire d'Arras et figure locale incontournable. En 2005, pour ses soixante ans de militantisme au PS, il avait convié... Lionel Jospin. Une belle journée, mais le vieux militant n'avait alors pas caché sa préférence. « *En 2007, avait-il dit, la meilleure candidate sera Ségolène Royal.* »

« *Elle marque des points* », acquiesce Serge Janquin, député du Pas-de-Calais et patron de la fédération. « *C'est aussi une tueuse, ajoute-t-il en s'esclaffant. Je me souviens qu'il y a dix ans, lorsqu'elle était venue, un militant était mort de crise cardiaque en la voyant.* »

(Source : *Le Monde* du 30 janvier 2006)

Le discours politique

Discours d'investiture de Jacques Chirac, prononcé au Palais de l'Élysée, le 17 mai 1995 (extrait) :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

En ce jour où je prends la responsabilité d'assumer la plus haute charge de l'Etat, je me sens dépositaire d'une espérance.

L'élection présidentielle n'a pas vu la victoire d'une France contre une autre, d'une idéologie contre une autre. Elle a vu la victoire d'une France qui veut se donner les moyens d'entrer forte et unie dans le troisième millénaire.

Le 7 mai, le peuple français a exprimé sa volonté de changement.

Je suis décidé à placer le septennat qui commence sous le signe de la dignité, de la simplicité, de la fidélité aux valeurs essentielles de notre République. Je n'aurai d'autre ambition que de rendre les Français plus unis, plus égaux, et la France plus allante, forte de son histoire comme de ses atouts.

Je ferai tout pour qu'un Etat impartial, assumant pleinement ses missions de souveraineté et de solidarité, soit pour les citoyens le garant de leurs droits et le protecteur de leurs libertés. Je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie et mieux équilibrée, par un juste partage des compétences entre l'exécutif et le législatif, ainsi que l'avait voulu le Général de Gaulle, fondateur de la V^e République. Le Président arbitrera, fixera les grandes orientations, assurera l'unité de la Nation, préservera son indépendance. Le Gouvernement conduira la politique de la Nation. Le Parlement fera la loi et contrôlera l'action gouvernementale. Telles sont les voies à suivre.

Je veillerai à ce qu'une justice indépendante soit dotée des moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Je voudrais que, plus assurés de leur avenir personnel, tous nos compatriotes se sentent partie prenante d'un destin collectif. Je voudrais que ces années, lourdes d'enjeux, mais ouvertes à tous les possibles, les voient devenir plus confiants, plus solidaires, plus patriotes, et en même temps plus européens, car la force intérieure est toujours la source d'un élan vers l'extérieur.

Avec l'aide des hommes et des femmes de bonne volonté, conformément à l'esprit et à la lettre de nos institutions, et aussi à l'idée que je me fais de ma mission, je serai auprès des Français, garant du bien public, en charge des intérêts supérieurs de la France dans le monde et de l'universalité de son message.

Vive la République ! Vive la France !

La politique « de la rue »

Propos recueillis sur le forum de discussion du site Internet www.20minutes.fr

**Vous trouvez ci-après les réponses données par trois lecteurs aux questions suivantes :
« Comment imaginez-vous les élections 2007 ? Et notamment, quels sont ceux qui, d'après vous, se présenteront aux élections présidentielles de 2007, et quels sont ceux qui, à votre avis, ont de réelles chances de remporter l'élection ? »**

Lecteur 1

Faut vraiment être dingo pour penser que Chirac est un bon président !! Il n'a qu'un seul objectif, éviter les procès qui inévitablement l'attendent, et aussi empêcher Sarkozy d'être président ; au nom de ça, il est prêt à tout, garder Raffarin, empêcher toute réforme, imposer aux ministres de se contredire, ce président qui voulait tout faire pour empêcher l'Espagne de rentrer dans la CE essaie de nous vendre la Constitution, mais bien sûr en est incapable donc non je ne pense pas que Chirac sera président en 2007, trop de casseroles et de contradictions, Villepin étant grillé, je pense que Alliot-Marie va représenter le clan Chirac contre Sarkozy, qui je pense n'a aucune chance, car contrairement à ce que j'ai lu il a tout raté en tant que ministre (la délinquance n'a pas baissé, la dette non plus) et a trop d'ennemis à droite (mais bon quand on trahit ses copains ça te revient forcément), et c'est pour ça que Bayrou peut créer la surprise à droite. A gauche, j'aimerais une femme, Aubry, j'aime bien, sinon Royal, je pense qu'elle peut y arriver. Chez les Verts, quel qu'il soit il se ralliera à gauche, donc pas très important. Enfin, je m'en fiche, ça ne m'intéresse pas, à l'extrême gauche, Arlette est out donc Besancenot. »

Lecteur 2

Chirac : Bah en 2002 on avait déjà dit qu'il traînait trop de casseroles derrière lui et il est toujours là... Enfin bon, je le vois pas au second tour quand même surtout avec la concurrence de Sarkozy.
Sarkozy : On peut discuter des résultats qu'il a obtenu en tant que ministre mais il sait se "vendre". Bon orateur et dynamique il arrive à captiver son auditoire. Président de l'UMP, il va disposer de fonds intéressants pour faire campagne, je le vois bien au second tour.
Hollande : Bah si c'est lui ça va être dur pour le PS. Pas franchement charismatique, son discours passe moyennement même parmi les siens.
La question est de savoir qui à gauche ferait un meilleur candidat ? Strauss Kahn ? Bof..., Ségolène Royal ? Non plus. Aubry, à la limite, un retour de Jospin ? Même si je ne crois pas à son retour à ce niveau-là, c'est peut être le seul que je peux imaginer battre Sarkozy.
Côté surprise on peut s'attendre à Bayrou ou peut être Chevènement...
Alors je vais dire Sarkozy et Hollande.

Lecteur 3

Personnellement, je ne voterais pas aux présidentielles, j'en ai assez de voter pour des gens qui vous promettent la lune et qui ne font rien.
Chacun regarde ses intérêts personnels et financiers.
J'aimerais qu'ils écoutent plus attentivement les Français d'en bas, et ne pas faire comme Chirac dire: « Je vous ai compris. » (Car il n'a rien fait pour.)

ACTIVITES

- 1. Lisez attentivement l'article Du Monde et faites-en un résumé. Quel est le ton de l'article ? A votre avis, est-il neutre ? S'exprime-t-il vraiment en faveur de Ségolène Royal ?**
- 2. Après lecture du discours d'investiture de Jacques Chirac, relevez en les tournures d'éloquence. Est-ce, à votre avis, un discours réussi ? Pourquoi ?**
- 3. Transformez le style familier et les phrases incorrectes des propos du lecteur 1 du forum de discussion en discours standard et grammaticalement correct.**
- 4. Comparez les propos des trois lecteurs et faites le bilan de leurs avis respectifs concernant l'issue des présidentielles de 2007.**